

Annulation de la session 2019-2020 de natation

En cette période de pandémie, les club de la province peuvent vous rembourser les frais liés à la fermeture de leurs installation.

Sachez toutefois que des options s'offrent à vous !

1 - Remboursement complet du montant.

2 - Utilisation du montant dû pour un crédit sur la prochaine saison sportive.

3 - Don du montant total au club pour compenser les importantes pertes de revenu actuelles.

Pour prendre connaissance des différentes options consultez les pages suivantes.

Ou communiquez directement avec votre club.



Option #1

Remboursement complet du montant

Si vous désirez que le montant total de la transaction vous soit remboursé, communiquez directement avec votre club. Ce dernier aura établi différentes modalités de remboursement et pourra vous diriger.

Merci.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec votre club ou avec la Fédération de natation du Québec au info@fnq.ca ou par téléphone au 514 252-3200



Option #2

Utilisation du montant dû pour un crédit sur la prochaine saison sportive.

Si vous désirez que le montant de la transaction soit utilisé comme crédit sur la prochaine saison sportive, communiquez directement avec votre club. Ce dernier aura établi différentes modalités de remboursement et pourra vous diriger.

Merci.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec votre club ou avec la Fédération de natation du Québec au info@fnq.ca ou par téléphone au 514 252-3200



Option #3

Don du montant total de la transaction au club.

Si vous désirez faire don de ce montant a votre club, voici les étapes à suivre :

1- Signer le formulaire joint et le remettre a votre club par courriel ou par la poste aux coordonnées qu'ils vous fourniront.

2- Le club attendra la fin de la campagne pour effectuer un chèque au montant total de l'ensemble des transactions, à l'ordre de SPORTSQUÉBEC.

3- SPORTSQUÉBEC remettra par la suite le montant total, détaillé par club, à la Fédération de natation du Québec, qui redonnera le tout au dit club.

A- Des frais administratifs de SPORTSQUÉBEC de 5% seront déduits de chacune des transactions de moins de 1000\$. (ex : pour un don de 100\$, le club recevra 95\$)

4- Chaque don d'un montant supérieur à 25\$ recevra un reçu d'impôts en février 2021, pour le montant total du don effectué. (ex : pour un don de 100\$, le reçu sera de 100\$)

Si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec votre club ou avec la Fédération de natation du Québec au info@fnq.ca ou par téléphone au 514 252-3200

